



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2025

Référence
<b>D2025_33</b>

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi neuf juillet, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Objet de la délibération
Avis du conseil municipal sur le projet de parc éolien le "Haut Buisson" sur le territoire Oinville-Saint-Liphard , Toury et Janville-en-Beauce

Présents :  
 Mmes BRUCHET Delphine, VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN Nathalie  
 M MORGEAT Guillaume,

Excusé(e-s) : M STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Delphine Bruchet), M BEDU Stéphane (pouvoir à Anne Claire Desforges)

Absent(e-s) : MM MALLET Jean-Yves, FLEUREAU Éric, MARTIN Joseph

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	5	7

**A été nommé(e) secrétaire** : DESFORGES Anne-Claire

**Lors du dernier conseil municipal convoqué pour le 4 juillet 2025, les délibérations n'ont pas pu être valablement votées conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT. Ainsi les conseillers ont été convoqués une seconde fois pour le même ordre du jour en date du 07 juillet 2025 pour le conseil du 09 juillet 2025. De ce fait, lors de cette seconde réunion, la condition de quorum n'est plus exigée, le vote se fera à la majorité présente.**

Date de la convocation
07/07/2025

**Objet de la délibération : Avis du conseil municipal sur le projet de parc éolien le "Haut Buisson" sur le territoire Oinville-Saint-Liphard , Toury et Janville-en-Beauce**

Date d'affichage
07/07/2025

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 2 Contre : 2 Abstention : 3

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code l'environnement,

Vu la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien « Le Haut Buisson» sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en-Beauce, pour la création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
 Le : 10/07/2025

Vu la consultation du public qui a démarré le lundi 02 juin 2025 pour se terminer le mercredi 03 septembre 2025.

Et

La société SAS CENTRALE EOLIENNE LE HAUT BUISSON a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant son projet de parc éolien « le Haut Buisson » sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en-Beauce. Le projet porte sur la création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison.

Publication ou notification du :

Cette demande d'autorisation a été jugée complète et régulière et fait l'objet d'une consultation du public qui a démarré le lundi 02 juin 2025 pour se terminer le

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 045-214503252-20250709-D2025\_33-DE



mercredi 03 septembre 2025.

Le conseil Municipal de Tivernon est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

**Après avoir entendu l'exposé et discuté, le conseil municipal :**

- **EMETS UN AVIS NI FAVORABLE NI DÉFAVORABLE** sur le projet de parc éolien « le Haut Buisson » composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en-Beauce.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/07/2025  
Le Maire  
Delphine BRUCHET